

ART CLASSE 29

Mairie, 26 rue Docteur Neïs
29790 Pont-Croix.

PROCES VERBAL de l'assemblée générale constitutive du 26 Juillet 2023

Le 26 juillet 2023 à 14 heures, les fondateurs de l'association ART CLASSE 29 se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Mairie de la ville de Pont-Croix.

Sont Présents :

- Viktoriia COÏC, 5 bis rue de l'étang, 29780 Plouhinec.
- Oleksandra KRIVOSHLKY, domiciliée chez Mr YONATI Raphaël, appartement 10, bâtiment 9, cité de Pouldavid, 9 rue Pablo Neruda, 29100 Douarnenez.

L'assemblée générale désigne Viktoriia COÏC en qualité de présidente de séance et Oleksandra KRYVOSHLKY en qualité de secrétaire de séance.

La présidente de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, la présidente expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Elle ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Il est essentiellement discuté de l'importance et de l'utilité de la mise en place de ce type d'association culturelle localement et de ses perspectives de développement aux vues des besoins de la population locale.

O.K. V.C.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes :

1^{ère} délibération : l'assemblée générale constitutive adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- Viktoriia COÏC, de nationalité ukrainienne, professeur d'arts plastiques, en qualité de présidente et de trésorière.
- Oleksandra KRYVOSHLKY, de nationalité ukrainienne, psychologue pour enfants, en qualité de secrétaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

3^{ème} délibération : l'assemblée générale constitutive valide qu'il n'y a pas d'acte passé à reprendre pour le compte de l'association en formation. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} délibération : l'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Viktoriia COÏC afin de s'occuper des formalités de déclaration et de publication. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fin des délibérations à 15h.

Viktoriia COÏC



Oleksandra KRYVOSHLKY

